PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS

PENTHÉRÉAZ - 23 novembre 2013

SALLE POLYVALENTE à 08h30

Présidence : Claude-André MANI

Procès-verbal : Bernard DUTRUY

Présents CC : Priska DUTOIT Scheuner, Christiane FERROT, Denys BERTHOLET, Jean-Luc BEZENÇON, Josiane DUPRAZ, Jean-Jacques MERCIER, Michel PANCHAUD, Yvan NEY

Présents CM : Lise DUTRUY, Edwige CLOT

Excusés : Michel PANCHAUD, Roland DEMIÉVILLE

Absents : Emmanuel VIOLI, Romain MAYOR, Jean-François MONOT, Dominique TILLE

A L'ORDRE DU JOUR

01.	Ouverture de l'Assemblée – Bienvenue	
02.	Désignation des scrutateurs	
03.	Nouveaux statuts	*Discussion – amendements – décision*
04.	Carte des 4 arrondissements	*Discussion – amendements – décision*
05.	Règlement financier	*Distribué lors de l'Assemblée*
06.	FCCV : retour	*Propositions pour la future FCCV*
07.	USC : du nouveau	*Décisions éventuelles*
08.	Successions CC et CM	
09.	Propositions individuelles et divers	
10.	Clôture de l'Assemblée	

01. Ouverture de l'Assemblée - Bienvenue

L'Assemblée extraordinaire des Délégués est officiellement ouverte à 08h40. Le Président remercie M. GIGANTE, juriste et Mme Arlette ROBERTI, presse, de leur présence. Il tient aussi à remercier l'Espérance de Penthéréaz et son président pour leur excellent accueil.

Sociétés présentes (39) : représentées par 78 délégués

Sociétés excusées (12) : **Arrdt I** : Antagne **L'Aurore** - Chernex **Chœur d'Hommes** - Leysin **Echo des Tours** - La Tour-de-Peilz **Union chorale -** Montreux **Chœur d'Oratorio** - Montreux **Chanson de Montreux • Arrdt II :** Avenches **Les Couleurs du Temps** - Corcelles/P **Chœur d'Hommes** - Grandcour **Chœur d'Hommes • Arrdt III :** Lausanne **FA7 • Arrdt IV :** Bussigny-Denges **L'Alouette - Le Lien • Arrdt V :** Le Brassus **Chorale Le Brassus**

Sociétés absentes (17) : **Arrdt I** : Aigle **Crescendo** - Blonay **Echo des Pléiades** - Chardonne **Arcana** - Chardonne **Le Pèlerin -** Corsier **Couleurs locales** - Roche **Association chorale Glion-Roche-Villeneuve • Arrdt II** : Lucens **Union Bruyère** - Moudon **La Lyre** - Payerne **Chorège • Arrdt III :** Echallens **Solstice** - Morrens **La Chanson de Morrens • Arrdt IV** : Apples **Chœur d'hommes Apples-Gimel** - Coppet **Le Léman** - Gingins-Chéserez **L'Echo de la Dôle** - Vullierens **Chœur de l'Abbaye • Arrdt V** : Champagne **La Concorde** - La Sarraz **Chœur Mixte de La Sarraz**

Avant de commencer les débats, le Président tient à rendre un vibrant hommage à deux de nos membres d'honneur récemment disparus :

André MAEDER : membre d'honneur, ancien secétaire général et rédacteur de notre bulletin jusqu'en 2004, s'était distancé de la SCCV. Sa famille ayant souhaité organiser la cérémonie d'adieu dans l'intimité, la SCCV, par son président et son secrétaire ont décidé, après longue discussion, de ne pas insérer d'annonce funéraire. Il a cependant été adressé une lettre de condoléances à la famille.

Jean-Claude ROSAT : membre d'honneur et vice-président de la SCCV. Annonce dans 24H, drapeau, hommage du président et large délégation SCCV lors de la cérémonie funéraire, le 09.10.13. Lettre de condoléances adressée à Andrée et à sa famille.

Une minute de silence est observée par l'assemblée debout pour ces 2 fidèles serviteurs.

02. Désignation des scrutateurs

Sont désignées, comme scrutateurs, les sociétés suivantes :

- MORGES — Les Mouettes
- PENTHEREAZ — L'Espérance
- AIGLE — L'Helvétienne

03. Nouveaux statuts

Durée : 45'

Le quorum n'étant pas atteint, ces statuts ne seront pas adoptés et avalisés ce jour.
Tous les articles seront cependant discutés et pourront être amendés par les représentants des sociétés présentes. Une version définitive des statuts sera adressée aux sociétés avant l'AD de mars 2014, date à laquelle ils seront définitivement adoptés (pour autant que le quorum des 2/3 soit atteint).

04. Carte du nouveau découpage des arrondissements

Le CC a fait parvenir aux sociétés la carte de sa proposition de découpage du canton en **quatre arrondissements**, jointe ci-dessous.

Ce nouveau découpage ne change en rien le fonctionnement de toutes nos sociétés et ne touche pas aux sensibilités régionales.

Les chorales situées aux frontières des arrondissements pourront opter pour celui qui leur convient le mieux.

Le CC les contactera afin de recueillir et respecter leurs vœux.

Il a pour but de rééquilibrer les arrondissements quant au nombre de cités qui pourront à l'avenir, recevoir nos Fêtes Cantonales. D'autre part, il limitera à 9 (anc. 11) le nombre de membres au Comité Cantonal.

Après 2 interventions mineures, le Président fait voter l'assemblée.

RESULTATS

NON	:	0
ABSTENTIONS	:	0
OUI	:	78

C'est donc à l'UNANIMITÉ que l'Assemblée adopte le nouveau découpage du canton en 4 arrondissements.

05. Règlement financier

Annexé à ce PV

Le règlement financier proposé par le CC a été distribué avant le début de la séance. Il concerne les diverses rétributions octroyées aux membres CC et CM pour certaines tâches importantes et à responsabilités. Il fixe également les indemnités attribuées aux membres CC et CM pour leurs séances séparées ou plénières et celles de leurs déplacements.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

RESULTATS

Le règlement financier est adopté à l'UNANIMITÉ.

06. FCCV-PAYERNE 13 – retour

Ci-dessous le message de la Présidente de la Commission de Musique.

Une Fête de rêve !

C'est dans cet esprit que la commission de musique et le comité central de la SCCV ont commencé les préparatifs, il y a plus de 3 ans !

Lorsque la fête d'Aigle s'est terminée en 2009, on a évidemment projeté d'éviter tous les écueils et de ne conserver que les points positifs…

La nouveauté pour nos chanteurs vaudois fut **le passage devant jury respectant les consignes de l'USC**. *Les sociétés ont apprécié de pouvoir assister aux prestations des autres chorales et les entretiens oraux ont convaincu chefs et chanteurs !*

Cette façon de procéder exige un **planning minutieux** *rendu plus ardu à cause des lectures à vue. Plus difficile aussi d'établir ce plan quand il faut conserver le même jury pour chaque catégorie (Mixtes 1 -2 -3 / Hommes 1 -2 -3 / Dames 1-2 / Concerts libres).*

Certaines sociétés ont encore de la peine à oublier les traditionnelles franges « or – argent – bronze ou blanches » au profit des mentions « excellent – très bien – bien – assez bien - suffisant – sans mention ». D'autres se sont prêtées à cette pratique – la CM et le jury les en remercient. Pour 2017, nous souhaiterions vivement que toutes les sociétés s'accommodent aux mentions, donnant plus de précision à la prestation.

Les lectures à vue de 50' *ont parfois été* **trop difficiles** *pour quelques groupes ; celles de 5' presqu'impossibles à réaliser ! Les chanteurs ont prié la commission de musique de revoir sa copie ! Le message a été entendu et promesse est faite pour leur donner satisfaction à l'occasion de la FCCV de 2017 !*

A propos de la **difficulté des lectures à vue***, une lettre d'excuses a été transmise aux chorales de 1ère division Hommes avec copie aux 2 autres divisions. Il est vrai que les 3 lectures ont été difficiles à octroyer aux uns plutôt qu'aux autres.*

Pour nous disculper - si besoin est - rappelons à l'assemblée qu'une société H1 a obtenu de l'or, plusieurs de l'argent et qu'une société H3 - avec une lecture sensée être plus facile selon certains - n'ont pas obtenu une telle récompense !

Les concerts des 7 Ensembles vocaux ont comblé le public.

Les chœurs d'enfants *sont venus moins nombreux que d'habitude; peut-être le fait de se déplacer un samedi plutôt qu'un vendredi a retenu quelques groupes. D'autre part, le désir de les intégrer à la fête au milieu des chœurs d'adultes ne s'est pas pleinement concrétisé ; là aussi, il y a matière à réflexion pour 2017.*

Le palmarès, *vite « expédié » selon le vœu des organisateurs, a été ponctué par les chœurs imposés.*

Malgré la fatigue des 2 jours de fête, les chanteurs sont restés pour savourer un magistral moment musical avec le « Quatuor Laqué » de Fribourg !

Le rapport général du jury a paru dans « A l'Unisson » n° 67 de septembre aux pages 7 à 9. Vous pouvez aussi le télécharger sur notre site chœur.ch dans la rubrique « publications ».

Rappelez-vous les derniers propos de notre président du jury tout au long des répétitions à venir :

« Il vaut mieux avoir la partition dans sa tête que la tête dans sa partition »

Quelques remarques ont été formulées, en particulier concernant la « Chantée de minuit ». Selon certains, l'heure tardive de cette rencontre pénalise les choristes seniors. Le problème a été accentué le 1er week-end car tous les Ensembles Vocaux ont été regroupés en deux concerts lors du second samedi.

FCCV-ECHALLENS 17 – communications

En l'absence de Michel PANCHAUD, son collègue d'arrondissement et pour ne pas avoir eu de récents contacts avec les présidents des sociétés intéressées, Jean-Luc BEZENÇON informe l'assemblée sur les points suivants :

Résumé de la situation

a) Les représentants de cinq sociétés de notre région se sont réunis pour étudier l'opportunité d'organiser la prochaine FCCV à Echallens.

b) Notre région n'étant pas prioritaire pour cette organisation, vu que nous avions déjà organisé celle de 1997, nous avons pris langue avec les sociétés du sud de notre arrondissement, soit la région lausannoise. Les sociétés concernées nous ont clairement fait savoir qu'elles n'étaient pas en mesure de le faire et nous donnaient leur « feu vert ».

c) Lors de la 2ème séance réunissant les mêmes acteurs, il a été décidé d'écrire à la Municipalité du chef-lieu pour connaître son point de vue et, cas échéant, d'obtenir son appui. Confirmation a été donnée par un courrier transmis au CC de la SCCV.

d) La prochaine étape consistera à désigner un Président d'organisation; actuellement deux personnes qualifiées ont été contactées et ont déjà fait part de leur intérêt.

e) Les responsables des sociétés organisatrices doivent prochainement se réunir afin de poursuivre la procédure.

07. USC – le point

Durée : 55'

Texte lu devant l'assemblée par Jean-Luc BEZENÇON, délégué vaudois au CC de l'USC.

Je tiens pour commencer à féliciter Claude-André MANI notre Président qui vient d'accéder à la plus haute marche de l'USC. Vous aurez sans doute toutes et tous lu le « Sous la loupe » du

dernier « A l'unisson », consacré à notre Président ; je me limiterai donc à vous demander de l'applaudir.

L'USC dont le siège est à Aarau, est composée de 2 organes dirigeants, le comité directeur et le comité central. Le comité central est composé principalement de Président(es) des Associations cantonales.

Le 13 novembre 2009, j'ai eu le grand plaisir et l'honneur d'être nommé au sein du comité central de l'USC, pour représenter le canton de Vaud.

Mon passage au sein de ce comité central aura donc été bref, car je serai remplacé en mars 2014, par la nouvelle ou le nouveau Président de la SCCV.

Mon passage éclair de 4 ans et demi au sein de ce comité central m'aura permis de constater que les buts et missions de l'USC justifient totalement d'unir sous la même bannière le plus grands nombre des sociétés chorales de notre Pays avec leurs diversités culturelles, en particulier l'art choral.

Mais quelque fois les meilleures entreprises, peuvent rencontrer des problèmes. Ceci n'aura pas échappé aux membres qui auront lu les derniers numéros de notre journal Chorus

Une sévère crise financière affecte aujourd'hui l'USC. Le feu qui couvait depuis un certain temps a pris une telle ampleur qu'aujourd'hui, c'est un véritable incendie qu'il faut circonscrire.

Lors de notre dernière assemblée des délégués, le 17 mars 13 à Payerne, notre Président MANI a fait voter au point de l'ordre du jour prévu à cet effet, une augmentation de deux francs par chanteur sur les cotisations versées à l'USC.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que vous avez accepté ce montant supplémentaire, mais vous l'avez fait, sans autres explications, d'aucuns estimant peut-être le montant dérisoire.

Que se passe-t-il donc à l'USC ?

Monsieur Yvan STUDER ancien Président de l'Association cantonale des chanteurs valaisans, a posé certaines questions embarrassantes sur la gestion de l'USC auxquelles il n'obtenait pas de réponses claires et satisfaisantes de la part du comité directeur. Peu d'écoute du côté de ses collègues du comité central estimant que les méfiances et critiques du représentant valaisan étaient infondées et exagérées.

Malgré le blocage marqué des romands, la proposition n'a pas trouvé grâce en plénum et l'augmentation acceptée par la majorité ; par contre après le vote, nous avons fait la proposition de nommer une supra commission de gestion et de lui donner le pouvoir d'investiguer en toute liberté. Un groupe de cinq personnes a alors été nommé pour procéder à cette expertise soit les représentants de St-Gall, Zurich, Tessin et bien sûr Valais et Vaud.

Désignés pour ce travail, les investigations ont duré plusieurs mois et nécessité plusieurs rencontres à Aarau ou ailleurs. Notre rapport a fait prendre conscience aux membres du comité directeur qu'ils étaient face à un problème comprenant des erreurs de gestion graves mettrant en péril toute l'entreprise.

Un expert comptable a alors été mandaté par le comité directeur et, sur la base de nos remarques, a confirmé la situation alarmante en proposant des mesures urgentes à entreprendre pour éviter la faillite.

Le rapport de l'expert a provoqué un véritable séisme au sein du comité directeur provoquant la démission immédiate du Président Gody WIDMER et du responsable des finances Niklaus GNÄDINGER. C'est donc pour cette raison que Claude-André MANI élu Président le 14 avril dernier à Vevey, par l'assemblée des délégués, a dû prendre ses nouvelles fonctions de manière anticipée, soit avant le 1er janvier 2014 comme cela était prévu.

Samedi dernier, hormis l'élection de 2 membres pour compléter le comité directeur, l'essentiel de la séance a été consacré aux finances et aux informations sur les raisons qui provoqué cette situation.

C'est aussi lors de cette séance que nous ont été présentées toutes les mesures pour assainir les finances, les principales étant la suppression du journal « Chorus » remplacé par des newsletter, la réduction du pourcentage des postes au secrétariat général à Aarau, qui passe de 130 à 80 %,

l'ensemble des défraiements revus à la baisse pour les membres du comité directeur, et tout un train de mesures indispensables au redressement de la situation comptable.

Conséquences pour nos sociétés chorales, suite aux changements décidés.

***Actuellement**, pour les sociétés membres de la SCCV, la part de la cotisation due à l'USC est de Fr. 4.- par membre. En plus les sociétés doivent s'acquitter d'un montant de Fr. 150.- pour le journal Chorus.*

Dès 2014, la cotisation sera doublée et passera à Fr. 8.- mais les Fr. 150.- seront annulés en raison de la suppression de Chorus.

Les Fr. 4.- d'augmentation seront bien évidemment reportés sur la cotisation SCCV et dans ce montant sera compris la newsletter.

Si l'on fait le calcul, les sociétés avec un effectif jusqu'à 37 membres paieront moins, par contre les sociétés avec un effectif plus important paieront un peu plus.

Le trou financier est donc de 200'000.-

Il y aura donc des répercussions sur les Associations cantonales qui devront procéder à des avances de fonds en signant des contrats de prêts remboursables d'ici au 31 décembre 2015, ces contrats seront établis pour assurer la solvabilité des mesures à court terme.

Pour la SCCV, le montant est de 3'000.-, payable en début d'année.

*Je vous avoue que **de nombreuses pistes ont été explorées** durant l'année avec plusieurs représentants d'Associations ; celle de **quitter l'USC pour créer une union romande** a aussi été évoquée, mais après une analyse approfondie et une pesée des intérêts, rester membre de l'USC demeure une évidence.*

Je pourrais vous énumérer plusieurs raisons qui justifient pleinement la place de notre société cantonale au sein de l'USC, l'une des principales étant que l'USC est la seule interlocutrice auprès de l'Office fédéral de la culture qui, après examen de nos activités, lui octroie un subside fédéral et en fixe le montant.

L'USC s'engage aussi très fortement auprès des parlementaires fédéraux, pour que soient reconnues les valeurs que nous défendons, l'art vocal et ses diversités qui contribuent efficacement à la cohésion nationale. Le résultat magnifique obtenu par l'initiative « Jeunesse et musique » sur l'ensemble de notre Pays en est la brillante démonstration.

Restons persuadés que l'électrochoc qui a ébranlé l'USC jusque dans ses fondements, sera pour l'avenir une leçon pour reconstruire.

Complément du Président SCCV Mani.

1. Il n'était pas prévu qu'il prendrait la présidence de l'USC si tôt et qu'il n'a rien fait pour la provoquer voire la précipiter. « Je ne suis pas carriériste », a-t-il dit.
2. Il fait son *mea culpa* d'avoir soutenu, à l'époque, l'augm. de cotisation de 2.-.
3. La redevance SUISA pour les chœurs d'enf. et de jeunes, soit environ Fr. 18`000.-, est l'une des actions positives de l'USC entièrement prise en charge par elle.
4. D'autre part, une allocation de Fr. 2.- est versée pour tout enfant participant à une fête cantonale ou à un événement organisé par une association cantonale.

08. Successions CC et CM

Le Président lit 3 lettres qui lui ont été adressées :

1. Lettre de candidature à la présidence de la SCCV de Frédy HENRY, présenté par L'ESPERANCE de BUSSIGNY
2. Lettre de candidature à la présidence de la SCCV de Lise DUTRUY, présentée par L'AVENIR de FOREL/LAVAUX
3. Lettre de démission de Bernard DUTRUY, avec effet au 31 décembre 2013 de ses postes de Secrétaire cantonal, de rédacteur du bulletin « A l'Unisson » et de webmaster

Information

Le CC a reçu, à ce jour, pour les charges suivantes :

Secrétaire cantonal	:	2 candidatures
Rédacteur du bulletin	:	4 candidatures
Webmaster	:	1 candidature

09. Propositions individuelles et divers

- Main dans la Main

Synthèse de la réunion du 21 octobre 2013.

Présents : Gonzague MONNEY, Philippe SAVOY, Pauline GOBBITS, Patrick CHARLES, Edwige CLOT

Il est convenu que :

1° week-end des 06-07.09.2014. Début : sa 06.09.14 à 09h00.
2° travail en partielles aura une part importante pour favoriser un apprentissage rapide
3° film et/ou chœur St. Michel le samedi soir
4° flyer préparé par André DENYS avec le concours de Jean-Marc POULIN. Doit être prêt pour distribution aux sociétés SCCV lors de l'AD du 23.11.13 à Penthéréaz.
5° 60 participants pour que le projet soit réalisable. Inscriptions : date limite fixée au 15 juin 2014.
6° Prix : 140.- incluant le prix des partitions
7° salle paroissiale de BELFAUX retenue (loc. : 1'000.- max.) et doit être confirmée RAPIDEMENT
8° possibilités de dormir dans les environs
9° participation éventuelle d'un chœur d'enfants dimanche
10° chefs choisissent et soumettent rapidement les pièces du programme « Be Happy » !
11° publicité auprès des chœurs fribourgeois serait bienvenue
12° présence des membres CC et CM vivement souhaitée

RAPPEL : organiser cet événement tous les 2 ans en veillant d'éviter les années de Fêtes Cantonales.

- Réponse à la question de la RECREATION d'Yverdon

Les séances d'arrondissements 2013 (année de Fête Cantonale) sont remplacées par une Assemblée extraordinaire des Délégués.

- Déclarations SUISA

Le Président Mani informe que les problèmes et tracasseries rencontrées lors des déclarations d'œuvres via l'outil mis à disposition par l'USC seront traités afin que la procédure soit conviviale et efficace. Affaire à suivre.

- Fête fédérale de MEIRINGEN

Les problèmes financiers de l'USC n'auront aucune incidence sur le déroulement de la Fête fédérale de chant à Meiringen.

10. Clôture de l'Assemblée

Le Président réitère ses remerciements pour l'accueil de L'ESPÉRANCE de Penthéréaz. Remerciements vont également à toute l'Assemblée, à ses collègues CC et CM, ainsi qu'à Monsieur GIGANTE. Il rappelle que la buevette est ouverte et … payante.

Chant : Chante en mon cœur, pays aimé • Dir. Lise DUTRUY

Le Président lève officiellement cette assemblée extraordinaire des délégués : il est 11 h 37 .

Villeneuve et Pompaples, le 27 novembre 2013

Le Président Central :	Le Secrétaire Général :
Claude-André MANI	Bernard DUTRUY

RÈGLEMENT FINANCIER

1. Dispositions générales

a. Le présent règlement régit le dispositif financier et les frais de la Société Cantonale des Chanteurs Vaudois.

b. Les situations et montants non prévus dans le présent règlement d'indemnisation doivent recevoir l'aval du CC.

c. Ce règlement est valable pour le Comité cantonal, la commission de musique.

d. Chaque note de frais doit être remplie correctement et accompagnée des coordonnées bancaires et postales complètes.

2. Indemnités de déplacements

Sont remboursés :

a. séances CC et CM CHF 0.50 / km

3. Indemnités de séances

a. - Séances CC et CM CHF 25.-

4. Indemnités annuelles

a.	Présidence CC	CHF 2'000.-
b.	Secrétaire général	CHF 2'500.-
c.	Trésorier	CHF 1'500.-
d.	Rédacteur bulletin	CHF 2'000.-
e.	Webmaster	CHF 2'000.-
f.	Responsable tableau membres	CHF 400.-
g.	Présidence CM	CHF 2'000.-
h.	Secrétariat FCCV (sur deux ans)	CHF 2'000.-

5. Ateliers et manifestations hors FCCV

a. Un budget en bonne et due forme doit être présenté au CC

b. et adopté par celui-ci avant chaque engagement.

c. Y compris les déplacements des responsables, musiciens, etc

6. Divers

a. Porte-drapeau *(forfait)* CHF 50.-

b. CM visites des chœurs FCCV *(forfait global)* CHF 2'000.-

c. Notes de frais diverses *(voir pt 1)*

Donneloye, octobre 2013